LA SEMAINE COMMERCIALE.

La note dominante des affaires, la semaine dernière, a été celle du calme. La situation du commerce des marchandises sèches a été semblable à celle de la semaine précédente ; il n'y a aucune amélioration à constater, au contraire, et s'il faut en juger par le nombre croissant des faillites, cette situation marche de mal en pire.

Le commerce des fers et ferronneries s'annonce assez bien ; les articles de tablette sont en bonne demande à prix fermes.

Les affaires en grains sont absolument tranquilles sur notre marché. A Chicago les blés sont actifs et à la hausse, la dernière cote les faisait 76½c.

La "*Mark Lane Express*" de Londres en date du 6 courant dans sa revue des marchés aux grains anglais, pour la semaine dernière dit : "Les prix des blés indigènes sont contraire aux vendeurs. Pendant la dernière semaine écoulée il a été vendu 70,744 quarters de blé au prix de 30s 8d contre 44,371 quarters à 34s pendant la semaine correspondante de 1887. Les farines sont calmes. Les farines indigènes subissent la dépression causée par l'immense quantité sur le marché de produits analogues étrangers : les vendeurs ont accepté 6d en moins. La cote de Liverpool est 1d par quintal en baisse.

Sur le marché de Montréal l'avoine a atteint 41c par 32 lbs, et le blé d'inde 80c droit payé. Les autres grains sont stationnaires.

Le commerce des foins n'est pas encourageant, les commerçants canadiens ne veulent, et ne peuvent payer plus de $8 à $9 le 100 bottes ici pour le foin libre, les détenteurs de stock de foin pressé demandent $12, $11, $10 la tonne pour le No. 1, 2 et 3 respectivement, à Boston le meilleur foin va à peine audelà de $16.75 la tonne.

A Montréal, nous cotons, lard canadien $17 à $17.50, lard désossé $18, lard de l'Ouest $16.75, saindoux canadien à la livre 9½c, saindoux de l'Ouest au seau Fairbanks $1.95, Armor au seau $1.85. Les saindoux sont fermes et même à la hausse pour ceux de l'Ouest. Le commerce des provisions est généralement satisfaisant. A l'approche du carême les affaires en poissons s'accentuent un peu, et la dernière cote dans cette branche d'affaires donne aujourd'hui le hareng du Labrador No 1, au baril $5, au ½ baril $2.75, le hareng du Cap Breton, au baril, $5. Le saumon $15 au baril, le saumon de la Colombie Anglaise à $7 par ½ baril. L'anguille 6c par lb. La morue No 1 en quart 2½c par lb, la No 1 large en quart 3¼ par lb, la No 1 en boucaut 3¼ par lb. Il y aura ces jours-ci sur notre marché de la truite des lacs et nous croyons savoir qu'on en demandera $5.50 prix de gros par demi quart.

Le commerce des épiceries est satisfaisant sans changer ses prix. Les sirops sont plus que rares sur le marché ; les mélasses, particulièrement les Barbadcs, continuent d'être recherchées à prix durs.

Les sucres ont éprouvé une légère variante ces jours derniers. Nous cotons aujourd'hui les sucres blancs comme suit : extra ground, qts., 8½c ; do, en boites, 8¾c ; cut loaf, qts., 7¾c ; do, ½ qts., 7 15-16c ; do, boites, 8c ; powdered, 7⅞c ; sucres jaunes depuis 6c en montant jusqu'à 7½c.

Le mouvement des fruits est assez bon, les prix sont sans changement. Nous cotons encore : orange Valence $2.25, Florida russetts $2.50, Florida Brights $4 ; Citron Messine $3.05 à $2.75, Messine $3.60 à $3 ; dattes Golden layers 4½c à 5 cts ; figues, fancy layers 4½c, pulled 18c, à la boite 6½ cts ; pommes sèches 6½ cts, pommes évaporées 58c, à la boite 10 cts ; oignons espagnols à la caisse $3.50; au panier $1.25 ; oignons du Canada au quart $3.50 ; noix picans 10c, avelines (filberts) 8½ cts, amandes de Tarragone 14½c, noix de Grenoble 14c, pea nuts 9c.

Le marché monétaire est bien pourvu, et les escomptes demeurent à 7 et 8 pour cent.

UN COUP D'ŒIL SUR LES CRESUS.

Les Rotschilds passent pour la famille la plus riche du monde entier.

Ils ont des banques dans les principales capitales de l'Europe, et les rois et les gouvernements sont leurs pratiques, leurs débiteurs.

Leur établissement de banque de Paris possède un montant qu'on évalue à $300,000,000, et on ferait difficilement une guerre en Europe sans recourir aux fonds de ces millionnaires dont l'ancêtre, il y a cinq générations, faisait le commerce de friperies à Franckfort sur le Main, dans le quartier juif. Le premier Rotschild qui devint millionnaire mourut affligé de $5,000,000.

En mourant, Anselm Rothschild, fit promettre à ses cinq fils d'exploiter ces cinq millions en commun et en famille. Ils ont été fidèles à leur engagement, source principale de leurs immenses richesses. Ils ont travaillé et se sont mariés entr'eux de générations en générations, et leurs millions se sont accrus plus rapidement que leurs enfants. Des cinq héritiers l'un resta à Franckfort ; un autre fonda une banque à Paris, Nathan s'établit à Londres ; le quatrième se fixa à Vienne et le cinquième à Naples.

Nathan augmenta immensement sa fortune pendant les guerres napoléoniennes ; et le jour de la bataille de Waterloo, ayant spéculé sur la hausse et la baisse, il réalisa la jolie somme de $5,000,000.

Cette puissante famille occupe une haute position dans le grand monde. Ses membres ont des goûts artistiques et on les dit charitables dans une certaine mesure.

Des Juifs croient que les Rothschilds finiront par acheter la Palestine pour la remettre à leurs frères israélites. Ils ont fondé des hôpitaux à Jérusalem. On a vu un de ces millionnaires payer une coupe en argent $160,000 ; un autre possède une table qui coûte $80,000 ; les planchers sont en marbre, et le reste en proportion. Le propriétaire de ce *modeste* établissement retire chaque jour $5,000 de revenus.

***

Le duc de Westminster, qui est le plus riche particulier connu, perçoit $50 par minutes, durant toute l'année, $3,000 par heure et $72,000 par jour.

On calcul que Sa Majesté la reine Victoria a reçu $100,000,000 depuis son élévation au trône d'Angleterre.

Les ducs de Devonshire et de Norfolk et le marquis de Bute ont un revenu annuel de $2,800,000.

Le nombre des millionnaires est considérable dans le monde ; mais il paraît que comme en poésie, on naît pour les millions comme on naît poète. Un pommier, dit Théophile Gautier, ne saurait produire autre chose que des pommes.

LA COMMISSION DU TRAVAIL

Montréal, 14 Février 1888.

A l'ouverture de la séance de cette après-midi, Charles Alexander, président de la Maison de Refuge et d'Industrie, donne son témoignage et se plaint de l'encombrement de son institution, qui est supportée par charité publique. Son établissement est assiégé par les immigrants des vieux pays.

A M. Armstrong—Nous avions résolu dans une assemblée de ne pas nous opposer à l'immigration d'une population industrielle intelligente, c'est ce qui a fait croire que nous désirions avoir chez nous beaucoup plus d'immigrants de cette sorte.

La plupart des étrangers appartiennent à des familles très pauvres. On en trouve qui font d'excellents ouvriers et de bons sujets.

Lorsque les pensionnaires de la maison d'Industrie gagnent de bons gages, l'établissement en a une partie pour les frais de leur maintien.

M. Henry Hogan, propriétaire du Saint Lawrence dit qu'il a eu des relations avec un grand nombre d'ingénieurs qui se sont exprimés en faveur de l'adoption d'un nouvel appareil d'accouplement automatique des chars de Pierson. Ce serait un grand progres dans les chemins de fer du Canada.

C'est là l'opinion de la plupart des ingénieurs mécaniciens américains qui ont eu un modèle de cet appareil que je leur ai montré au St Lawrence Hall.

M. Hogan invite les membres de la Commission a aller voir fonctionner cet appareil.

M. Ives, fondeur, dit qu'il est assez difficile d'avoir des employés habiles et assidus, qui travailleraient les six jours de la semaine. Beaucoup ont mal aux cheveux le lundi.

Sa manufacture est très élevée, et la ventilation est excellente.

Il dit que ses hommes ne se sont jamais plaints à sa connaissance de la fumée ni de l'odeur qui s'échappait des privés, situes dans l'etablissement même.

Il n'a aucune objection à employer des membres des societés ouvrieres. Il emploie plus de 200 hommes dans sa manufacture de Montreal et environ 100 dans celle de Longueuil. Ces derniers travaillent à la pièce.

Un commissaire—Quelle est la cause de ces maux de cheveux si fréquents le lundi parmi vos ouvriers ?

Le temoin—Je ne puis vous le dire au juste. Si vous aviez un peu d'expérience de Montréal, vous ne me feriez pas cette question, vous vous imagineriez que ces indispositions sont causées à d'autre chose que le travail de la semaine précédente.

M. Muir, cotiseur de la ville de Montreal, dit que la loi oblige les cotiseurs à évaluer les propriétés d'après leur valeur commerciale et les loyers d'après le montant de paiement, pour les taxes d'eau et les taxes d'affaires.

Dans certains cas, lorsqu'un locataire paie un loyer exorbitant, les évaluateurs diminue l'évaluation jusqu'au *prorata* des loyers raisonnables. Les propriétés habitées par les propriétaires sont évaluées comme si elles étaient habitées par des locataires.

L'évaluation augmente selon l'augmentation de la valeur de la propriété.

Q—Croyez-vous qu'une propriété aurait augmenté en valeur, si son loyer avait augmenté régulièrement tous les ans.

R—Ca dépend des circonstances.

Q—Croyez-vous qu une maison qui en 1882 aurait rapporté $688 aurait aujourd'hui la même valeur si elle rapportait $910 ?

R—Cela dépend de la localité.

Q—Croyez-vous qu'une propriété qui rapportait $688 se vendrait le même prix qu'une autre qui rapporterait $910.

R—Je suppose qu'elle aurait augmenté en valeur

M. Helbronner cite le cas d'une propriété située dans le quartier Sainte Marie, qui a été évaluée comme loyer en 1882 a $688 et en 1887 a $910, et demande l'explication de ce cas au témoin lorsque sa valeur est la même.

Pas de réponse.

Q—Croyez vous que le loyer d'un logis puisse augmenter lorsque les logis voisins du même bloc sont évalués au même taux ?

R—Quelquefois ça arrive ; ça dépend de la qualité du locataire.

Q—Regardez dans les rôles les années 1882 et 1883, et dites nous comment il peut se faire que le No. 9, occupe par la même personne en 1882-1883, a été élevé de $24 à $30 ?

Pas de réponse.

Q—Croyez-vous qu'une augmentation de 110 pour cent sur l'évaluation des loyers n'augmente pas la valeur de la propriété ?

R—Les cotiseurs sont sujets à faire des erreurs comme le commun des mortels.

Q—Quel est le moyen de faire corriger les erreurs ?

R—La personne qui a à se plaindre doit se présenter devant le bureau des cotiseurs et faire ses plaintes.

Q—Prenez la maison No. 35, habitée par M. Cyprien Lafrenière, propriétaire du bloc, expliquez comment la partie occupée par le propriétaire, n'a pas augmenté, tandis que le No. 9 à augmenté depuis 1882 a 1887 de $24 à $60.

R—Je ne puis dire.

Q—Vous ne pouvez pas nous expliquer qu'un loyer de $120 occupé par un propriétaire pendant six ans, n'a pas augmenté et qu'un autre occupé par un locataire à augmenté de $24 à $60 pendant la même période ?

R—Il doit y avoir erreur.

En réponse à plusieurs questions sur l'augmentation irrégulière des cotisations de loyers, le témoin dit qu'il y a eu des erreurs.

M. Helbronner—Non, ce ne sont pas des erreurs !

Le témoin, croit que la valeur de la propriété est augmenté par la construction de maisons, etc., etc.

Q—Voyez sur le rôle de 1887, le No 3000, dites nous comment la propriété sur laquelle il y a eu construction, n'a pas été cotisé plus haut foncièrement.

R—Je ne puis dire.

Q—Lorsque les loyers sont trop hauts, vous les réduisez, n'est ce pas ?

R—Oui, dans des cas exceptionnels.

Q—Ne croyez-vous pas que lorsqu'un locataire occupe une chambre, au lieu de deux, son loyer ne devait pas être diminué ?

R—Oui.

Q—Comment se fait-il que le No, 3, seul en 1886, divisé en deux en 1887, a été augmenté de $40 à $100 ?

R—C'est difficile à dire.

M. Helbronner—Je ne veux que vous demander comment les évaluations sont faites.

Le témoin dit que la réduction est faite selon la demande des propriétaires.

Q—Croyez-vous qu'un ouvrier puisse laisser son travail, pour reduire sa taxe.

R—Ils envoient leurs femmes.

Q—Croyez-vous que ce n'est pas un système régulier d'augmentation depuis quelques années ?

R—Non.

Le témoin dit que les évaluateurs ne sont pas infaillibles, mais n'ont pas de système pour commettre les erreurs signalées.

M. Gosselin, assistant greffier de la cité, Le 18 août 1886, le conseil central des métiers et du travail adressait une requête au conseil. Cette requête n'a pas été présentée.

M. Lapierre, comptable du département de l'aqueduc, dit que l'eau est retranchée à ceux qui ne paient pas la taxe de l'eau. Chaque année l'eau est aussi retranchée à un grand nombre de familles. La corporation perçoit un demi million de piastres en taxes annuellement. Elle perd environ vingt-cinq mille piastres sur la perception. Le témoin est d'opinion qu'il serait préférable de faire payer la taxe de l'eau par la propriété, comme cela se pratique dans plusieurs grandes villes.

La séance est ajournée huit à heures du soir.

A la reprise de la séance, les témoignages suivants sont reçus.

Joseph Galarneau, apprenti cigarier, âgé de 13 ans, dit qu'il travaille depuis un an et demi.

Adolphe Dion, apprenti cigarier, âgé de 13 ans, dit qu'il est en apprentissage depuis deux ans et un mois.

Un des commissaires vient demander au témoin s'il a été battu à l'atelier.

Le président observe que c'est rouvrir une enquête que l'on avait résolu de clore, et retarder inutilement les travaux de la commission.

La majorité des commissaires est d'avis que la question ne soit pas posée.

Alfred Perreault, apprenti cigarier, âgé de 14 ans, dit qu'il est en apprentissage depuis 14 mois.

John Brennan, arrimeur, témoin déjà interroge. Je suis d'opinion que les arrimeurs dans le port de Montreal ne sont pas tous competents. Je crois qu'il serait desirable d'exiger d'eux un certificat de capacite, apres examen par des arrimeurs competents, qui entendent parfaitement leur metier.

Je considère que les salaires payés dans le port de Montréal sont insuffisants.

Le chargement du betail a bord des vaisseau se fait mal, a mon avis. On ne devrait pas, comme on le fait generalement, embarquer les animaux avant que tout le reste de la cargaison soit a bord. Le systeme d'embarquement du betail serait susceptible de plusieurs ameliorations.

Je crois que les heures de travail des ouvriers de bord devraient être moins longues. Dix heures par jour me paraissent suffisantes.

Un employe de la filatrue de coton d'Hochelaga est ensuite entendu. Il y a 1,100 personnes employées la, dont 500 hommes et 600 femmes, en chiffres ronds. Il y a environ 200 enfants, dont les plus jeunes ont 10 ans et travaillent dans la fabrique depuis deux ans. Les filles gagnent de 75 a 80 cents par jour ; elles travaillent a la piece. Les enfants gagnent de 25 à 30 cents par jour. Le salaire moyen des hommes est de $1 par jour. Quelques-uns ne gagnent que 60 cents. La journee de travail est de 10 heures. Nous travaillons quelquefois plus longtemps, 2 ou 3 heures. Plusieurs enfants travaillent pieds nus, même en hiver. Ceux qui refusent de travailler les heures additionnelles sont renvoyés.

Nombre d'ouvriers nous viennent du Saguenay. La fabrique a un agent qui en fait venir des familles entieres.

Nous sommes payés tous les quinze jours.

Les ouvriers ont demandé une augmentation de salaire. La compagnie a répondu qu'elle ne pouvait pas payer plus cher.

On impose des amendes : 25 cents pour laisser trainer à terre un petit tube que le temoin produit, 35 cents à la fille qui prend un petit morceau de papier de soie pour se trier les cheveux.

Il y a tres peu d'employés dans la fabrique qui ne paient pas au moins 75 cents d'amende par 15 jours. Le témoin soumet quatre enveloppes prises au hasard, contenant le salaire de quatre personnes pour quinze jours :

Salaire $12.60, amendes $1.
Salaire 12.50 ; amendes 75 cents.
Salaire 10.50 ; amendes 25 cents.
Salaire 6.30 ; amendes 40 cents.

La condition sanitaire de l'atelier est assez bonne. Les lieux d'aisance pour les hommes et pour les femmes ne sont pas séparés.

Il n'y a pas d'endroit spécial où les ouvriers puissent prendre leur diner. Ils mangent a leur ouvrage.

Quand l'ouvrage presse, les enfants comme les hommes employés à l'atelier travaillent jusqu'a neuf du soir sans se reposer, à partir d'une heure de l'apres-midi. Il n'y a pas de temps pour le souper.

Les portes de la fabrique se ferment pour empêcher les ouvriers de sortir.

Il y a dans la fabrique des appareils de sauvetage suffisants en cas d'incendie. Les portes s'ouvrent en dedans.

Les enfants employés à la fabrique ne peuvent pas aller à l'école. Les trois quarts ne savent pas lire.

Les familles venues du Saguenay ont remplace d'autres familles qui travaillaient a notre fabrique auparavant et qui sont, pour la plupart, parties pour les Etats-Unis.

A ma connaissance, la plus forte amende qui ait ete payee dans une quinzaine a ete de $1.75. C'etait une fille qui avait gagné $11, dans sa quinzaine.

Si les ouvriers arrivent en retard ils perdent un quart de jour.

Les ouvriers s'engagent par un contrat qui les obligent à travailler les jours de fête. Nous avons travaillé les jours de fête depuis trois mois. La plupart des ouvriers sont opposes a ce travail mais ont obligé de s'y soumettre, car on serait renvoyé de la fabrique.

Quand un ouvrier est renvoyé, la compagnie retient tout le salaire qui lui est dû.

Il n'y a que deux jours de fête où l'on ait congé a la fabrique, Noël et le jour de l'An.

Le samedi, l'ouvrage finit à midi et les ouvriers sont payés tout de suite.

Un autre employé de la même fabrique dit qu'il y a vu maltraiter des enfants. Son propre enfant y a reçu des coups de pied.

On impose des amendes aux enfants. Des jeunes filles qui gagnaient 50 cents par jour ont, à ma connaissance, été condamnées à $1 d'amende par jour.

Hommes et enfants qui s'engagent a la fabrique ne reçoivent aucune explication sur les contrats qu'ils signent.

La séance est ajournée à deux heures, demain apres-midi.

PROVINCE DE QUÉBEC

SAINT-HYACINTHE—Monseigneur l'Evêque de Saint-Hyacinthe a conféré dimanche dernier, dans l'église de l'Hôtel Dieu de cette ville, l'ordre sacre de la prêtrise à M. J. A Benoit, de ce diocèse.

FARNHAM—L'esprit d'entreprise n'est pas mort chez nous et notre population dirigeante semble vouloir sortir de son engourdissement. Il est question d'industries nouvelles qu'on attirerait ici au moyen de bonus. On parle même d'offrir $25,000 a la compagnie du Pacifique Canadien pour l'agrandissement de ses usines, de maniere à donner a de l'emploi a deux ou trois cents ouvriers de plus.

"Voila certainement un projet dont la réalisation marquerait une ère nouvelle et permanente de prosperité pour notre ville.

JOLIETTE—D'apres un calcul fait par M. Pierre Laforest, surintendant de l'aqueduc de Joliette, il appert qu'il se depense en cette ville, par heure, 14,400 gallons d'eau, ce qui forme un total de 245,000 gallons d'eau par 24 heures.

—M. Stanislas Laporte, curé de la paroisse du Lac Sainte-Marie, comté d'Ottawa, était à Joliette, samedi de la semaine dernière, en promenade dans sa famille. Pendant son court séjour ici, M. Laporte a conclu des arrangements avec un menuisier de l'endroit relativement à l'exécution des travaux de construction d'un moulin à scie qu'il va faire bâtir au printemps, au Lac Sainte-Marie. Vu les avantages spéciaux que possède cette localité pour l'exploitation forestière, ce moulin, sera une amélioration considérable et destinée à exercer une grande et favorable influence dans le développement du commerce de bois, qui avec la colonisation doit former sa principale source de progrès. Ce sera de plus une acquisition propre à encourager la vente des nombreux et beaux lots qui y sont offerts moyennant 30 cts l'arpent à ceux qui désirent se livrer à la culture de la terre.

—Un certain nombre de nos meilleurs acteurs de cette ville sont actuellement, à préparer une magnifique et grande soirée, qui sera donnee a Joliette, vers la mi-carême, au profit de la chapelle du Sacre Cœur, qui sera érigée dans notre nouveau temple.

FRASERVILLE—Lundi dernier, un service solennel a été chanté dans l'église de cette ville, pour le repos de l'âme de Mgr Racine, évêque de Chicoutimi, et ancien curé de la Riviere-du-Loup.

—Au delà de cinquante maisons sont actuellement en construction dans la ville.

QUEBEC—Quatre dames Ursulines de Trois-Rivieres sont en ce moment à Québec, dans le but de visiter la communauté des reverendes dames Ursulines de cette cité pour puiser des renseignements necessaires a l'etablissement d'une succursale à Waterville, Etats-Unis.

—M. L'abbé G. Lemoine, chapelain des Ursulines, est gravement malade. Il est bien faible, tellement que son medecin lui défend même de dire son chapelet. Cependant dimanche apres-midi, il n'est cru assez bien pour donner la bénédiction du Saint-Sacrement, apres les vêpres de la Communauté.

BIC.—Heureusement, l'accident arrivé au Bic il y a une dizaine de jours, sur l'Intercolonial, n'a pas eu de suites facheuses. Contrairement a ce que la plupart des journaux ont rapporté dans leur bulletin telegraphique. Pascal Beaulieu n'est pas mort. Il est même sorti du domaine de la convalescence pour entrer dans celui de la vie active. Pauvre telegraphe qu'il en joue de mauvais tours ! Grâce à lui les nouvelles vont vite, mais parfois aussi trop vite !

La circulation interrompue pendant quelque temps par le mauvais etat des chemins est maintenant rétablie. Les affaires vont reprendre et de la dernière tempete, il n'en restera plus que le souvenir dans la memoire des futurs vieillards qui pourront dire dans cinquante ans, à l'occasion de quelque fameuse "bordee" de neige : "Nous n'avons vu pareille tempête depuis 1888."

Quoique la neige soit abondante dans les bois, elle ne l'est pas encore assez pour mettre obstacle aux chantiers. M. Joseph Lavoie a donne à l'entreprise plusieurs milliers de pieds de cedre, qu'il se propose de convertir en bardeaux au printemps. Il fait en ce moment subir à son moulin des réparations considérables qui lui permettront d'augmenter son commerce. Homme d'entreprise et d'activité, M. Lavoie a bâti ce moulin il n'y a que trois ans et déja ses affaires sont des plus prospères. Le printemps dernier, il a expedié plusieurs chars de bardeaux à Boston, sans compter ce qu'il a expedié à Saint-Jean, N.B., qui est le principal debouché pour le bardeau.

MM. Lessard et Blais ont bâti un autre moulin à bardeaux à Saint-Valérien ! Au printemps ils pourront livrer au commerce plus de mille boites. C'est bien la meilleure maniere d'utiliser le cedre qui, sans cela, n'est pas un bois tres recherché dans nos parages.

Un homme actif et industrieux ayant un petit capital trouverait au Bic un bon placement en y établissant une manufacture de bobines. Le bouleau est très abondant et M. Bedard aurait à vendre un magnifique pouvoir d'eau, avec ecluse toute neuve, qui n'attend que des capitaux pour être utilisee.

SAULT-AU-RECOLLET.—Le 7, 8 et 9 février, nous avons eu ici un *Tridium*. Cette petite retraite a été prêchee par Monsieur l'abbé J. B. Proulx. Inutile de faire l'éloge du predicateur, M. Proulx a été tres goûté, et les paroissiens l'ont suivi avec une scrupuleuse attention. Monsieur le prédicateur a surtout été remarqué lorsque, parlant sur le blaspheme, il a demande a son auditoire, quel bien rapportait ce grand peche et quel était le motif qui poussait les blasphémateurs a agir ainsi. Ils ne recueillent rien, disait-il, de leurs blasphèmes, et aucun motif tant soit peu raisonnable peut les amener a ce crime ; au contraire, ils injurient leur meilleur ami, et ils attirent la colère de Dieu sur leur tête.

Plus loin, parlant sur l'ivrognerie, le prédicateur a bien démontré combien dégradante était cette plaie. Il a ajouté que l'ivrogne perd ses biens, sa réputation, sa sante et ce qui plus est, son âme. Ce misérable, insensible aux larmes de son épouse et de ses enfants, viole ses serments de fidelité, et ainsi, perdant tout noble sentiment, il devient un fardeau pour la société.

Plusieurs prêtres ont travaillé pour cette retraite ; MM. Laporte, de Saint Léonard ; Coutu, de Saint Vincent ; Baril de la Riviere des Prairies, Martin, de Vaudreuil, Rochette, curé du lieu ; Brûlé, vicaire. La musique et le chant ont aussi contribué à l'éclat de cette fête. Le chœur de chant était sous la direction du Révd. M. Brûlé, M. M. Dubreuil et R. Corbeil. Somme tout la retraite a été un veritable succès. Nous l'avons remarqué par le tres grand nombre de personnes qui ont terminé leur triduum, par la sainte communion. Nous offrons nos remerciements a tous ceux qui ont montré de la bonne volonté dans cette belle circonstance.

—Une grande améliorations vient d'avoir lieu dans notre paroisse. Le pont Viau vient d'être réconstruit en fer, et aujourd'hui les voyageurs le traversent avec securite. Ce pont a couté $80,000 à la compagnie. Il est fortement rumeur que la compagnie a l'intention d'acheter ce nouveau pont.

—Malgré les dernières tempêtes, les chemins du sault a la ville sont dans un très bon état. Aussi une foule de promeneurs viennent-ils nous visiter tous les jours.

—Le 9 courant, on a chanté le service de Fabien Vinet, bourgeois. Le défunt était cousin de monseigneur Vinet. On remarquais au chœur Mgr Vinet, MM. H. Rochette, curé Proulx, de l'Isle Bizard, C. Martin de Vaudreul; L. Putte, chapelain ; J. U. Brulé, vicaire.

—C'est avec douleur que nous avons appris la mort presque subite de dame Esceline Boudrault, épouse de Mons. Cyprien Corbeil, secretaire, de la municipalite du du Sault-au Récollet. Nous offrons nos condoléances à mons Corbeil et a sa famille.

AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

DAMES NOS PILULES REGULATRICES FRANÇAISES sont en usage et recommandées par des milliers de dames qui les emploient MENSUELLEMENT. Elles n'ont jamais failli ; enlèvent les douleurs ; assurent la regularité ; sont douces, agréables au goût et d'un excellent effet. Paquets envoyés par la malle à l'abri de toute indiscrétion sur réception de $2 00. Toute correspondance est confidentielle. Adressez : COMPAGNIE DE MEDECINE DE TORONTO, B. P. Boîte 576, Toronto, Ont. 24 1—88-89

S. ROGERS & SON

Entrepreneurs de Pompes Funèbres

ET EMBAUMEURS

15 et 17 rue Nicolas, résidence au 2e etage

COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES

BALANCES !

Aux Manufacturiers, Compagnies et hommes d'affaires.

Nous venons d'agrandir notre établissement, et nous y avons fait ajouter de nouvelles machines, afin de faciliter nos travaux manufacturiers, de réparations et d'ajustement de toutes les sortes de balances en usage.

Voici le certificat de C. T. Bate et Cie :

"Nous avons trouvé excellent le travail de réparations et d'ajustement de nos balances et poids, et nous n'hésitons pas à recommander votre établissement aux hommes d'affaires en général."

PRITCHARD & ANDREWS

Manufacturiers de Balances

175—RUE SPARKS—175

AUX AMATEURS DU SPORT !

Nous tenons l'entrepôt le plus considérable d'armes à feu, ammunitions, appareils de pêche et articles de SPORT de toutes sortes

Voyez notre catalogue illustré et la liste de nos prix.

HUNTON & LIVING

IMPORTATEURS

334, RUE WELLINGTON, 334

W. O. McKAY

Importateur de Vins, Liqueurs, Cigares et Tabacs ; aussi propriétaire de

"L'HOTEL RICHELIEU"

Agents pour les Commerçants de Bois.

446, 448 et 450 rue Sussex.

Voitures de Place

DE PREMIERE CLASSE

COMMUNICAT. ON TELEPHONIQUE EN TOUT TEMPS

226 rue Saint-Patrice, Ottawa

GUSTAVE RICARD.

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Enseigne de la grosse Tarrière.

— MAGASINS : —

Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere

23 11 87-88

Aux Peintres et au Public en Général

Tapissertes, Peintures, Huiles, Etc

Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)

ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE

JOHN SHEPHERD

227, Rue Rideau, Ottawa

— POUR LA —

Figure, les Mains, la Peau et le Teint en général

Crême de Miel et d'Amende de Hinds, Gelée de Concombres et de Roses et Moloderma.

Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçus.

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DROGUISTE

75 RUE SPARKS

Prescriptions pour medecins et familles préparées avec soin.

Communication téléphonique. 1-2-88

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.

Jugez par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

L. N. LOYER

Nouveau magasin de Vins, Liqueurs et Epiceries

No 465, coin des rues Sussex et Clarence, Ottawa.

M. Loyer tient constamment à son magasin tout ce qui constitue la ligne d'épiceries dans ses moindres détails. Il espere par sa prompte attention et sa courtoisie envers le public, mériter une large part de patronage. 21 11 87-1a

HENRY WATTERS

CHIMISTE ET PHARMACIEN

Coin des rues Sparks et Bank.

STEWART & FLECK, jr

Manufacturiers de toute description de

MACHINES pour MOULINS

Roues d'air, Engrenages à vapeur, Bouilloires, Cuèves (*derricks*), ouvrages en fonte pour Constructeurs, Colonnades, Pompes à vapeur et matériaux pour les Mineurs.

"VULCAN IRON WORKS"

RUE WELLINGTON, OTTAWA.

Toutes réparations exécutees promptement.

T. STEWART,
23-1-88—6m ALEX FLECK, JR.

MOULIN A PLANER D'OTTAWA

—ET—

Manufacture de Portes, Chassis et Jalousies

DE MOUNT SHERWOOD

Un assortiment des plus complets des lignes suivantes constamment en mains : Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Planchers, Lattes, Douves, Bardeaux, Bras et Poteaux d'escaliers, etc.

Tournage, découpage et sciage de toutes descriptions. L'endroit à meilleur marché dans la ville.

R. THACKRAY, Propriétaire,
Bureau, 241, Rue Sparks, Ottawa.
Connexion téléphonique. 17—1—88

PELLETERIES, FOURRURES

L'assortiment le plus considérable de pelleteries et de fourrures dans Ottawa est au grand magasin

114 RUE RIDEAU

On y trouvera des pelleteries et fourrures de toutes especes, telles que capots et manteaux en seal, mouton de Perse, mouton de Russie, Bokera, opposum noir, chat sauvage, Astrakan, chien de mer, loup de Sibérie, etc. etc. Nos prix sont les plus modérés parce que toutes nos pelleteries nous viennent directement d'Europe, et pour cette raison nous pouvons faire de grandes réductions.

Traines sauvages et souliers mous à très bas prix.

J. COTE

114—RUE RIDEAU—114

Fourrures teintes et réparées.

HOTEL CANADIEN

CI-DEVANT OCCUPÉ PAR G. LATRIMOUILLE

Ce magnifique hôtel vient d'être acheté par M. John Johnston, ex-propriétaire du "Royal Exchange."

Les repas sont servis à toute heure, à la carte, systeme européen, et sous la surintendence d'un cuisinier français de première classe.

Vins, claret, sauterne, champagne et liqueurs de première qualité.

Cet établissement vient d'être meublé à neuf, les chambres sont spacieuses et des plus aérées, faisant face au parc (Major's Hill).

L'entrée privée est sur l'avenue McKenzie et l'entrée générale du restaurant aux Nos 536 et 538 sur la rue Sussex.

JOHN JOHNSTON, Propriétaire

AVIS ! Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, c'est PATINS !

Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau

P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs ; 1,000 Clochettes pour sleig Venez et voyez par vous-mêmes. 21 11 87-1

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE

E. B. EDDY & Cie

(LIMITEE)

ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPOREE EN L'ANNEE 18

HULL, P. Q.

Manufacturiers et Marchands en Gros de

BOIS DE CHARPENTE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc, Etc, E

Seaux, Baquets, Planches à laver, Boites et Caisses d'emballage,

ALLUMETTES "TELEGRAPHE" DE PREMIERE QUALITE

16—1—88—q

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

LE NEUVIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Classe D. } MERCREDI, 15 FEVRIER 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Billet

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en especes le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.

Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

DEMANDE DE BILLETS

à S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous,

..... billets de 1re série à $1.00.

..... billets de 2me série à $5 cts.

La somme de $ ..... est ci-jointe.

ADRESSE

Nom .....

Rue ..... No. .....

ou Boite du Bureau de Poste No. .....

Localité .....

REMARQUE—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

CHENIN DE FER

"CANADA ATLANTIC"

LA VOIE LA PLUS COURTE

— ENTRE —

Montreal et Ottawa

— ET —

OTTAWA A BOSTON ET NEW-YORK, ET TOUS LES POINTS A L'EST ET AU SUD

Les convois partiront de la gare de la rue Elg comme suit :

TRAIN EPPRESS DE MONTREAL

8.00 A.M. TRAIN EXPRESS se raccordant avec l'Express du Grand Tronc à Coteau pour l'Ouest et à Montréal avec les trains du Grand Tronc pour l'Est et le Sud-Est, arrivant là à 11.30 a. m.

4.50 P.M. TRAIN RAPIDE avec salle à diner, arrivant à Montréal à 8.20 p. m., se raccordant avec les trains du Vermont Central et du Grand Tronc pour l'Est

Les convois arriveront à 12.30 p.m. et 8.10 p.m. de l'Est, se raccordant à la gare Bonaventure, Montreal, avec les trains de l'Est et du Sud.

Char Palais Pullman sur les trains de Montréal.

Un train quittera la gare du chemin Richmond à 7.45 a. m. et 4.35 p. m. se raccordant avec les trains Express de Montréal.

EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK *VIA* ROUSE'S POINT

1.20 P.M. Quittera Ottawa, gare de la rue Elgin, arrivant à Rouse's Point à 5.40 p. m. et se raccordant à cet endroit avec les trains du Vermont Central et Delaware et Hudson, pour l'Est et le Sud, arrivant à Boston à 7.49 et à New-York à 7.00 le lendemain matin.

Des chars dortoirs Pullman sont attachés aux trains entre Ottawa et Boston. Les passagers d'Ottawa pour New-York prendront les Pullman à Saint-Albans ou à Rouse's Point.

Les billets, les lits et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la cité ou aux stations.

E. J. CHAMBERLIN,
Surintendant Génér

PERCY R. TODD
Agent général des Passagers.

TAPISSERIE !

Tapisserie de manufacture Angl